

L'AVENIR:

le nôtre et le vôtre!

Avec la mise en application de la politique de reconnaissance de l'action communautaire, la plupart d'entre nous ont trouvé leur « niche »... pardon, leur ministère d'appartenance. La très grande majorité des groupes membres du MÉPACQ se retrouveront soit au MSSS ou au SACA. Les autres seront répartis entre différents ministères ou organismes gouvernementaux. C'est la résultante des fameux transferts ou, pour reprendre l'expression privilégiée par le SACA, l'opération de « concentration » du soutien financier en appui à la mission globale (sic)!

On doit reconnaître que cette idée de concentration décrit bien ce que la majorité des groupes touchés par le processus vont vivre dans l'année à venir. Toutefois, elle est surtout révélatrice du regard que porte le gouvernement sur le processus en cours. Comme le disait la ministre dans le numéro 5 (le 20 novembre 2002) du bulletin d'information sur la politique gouvernementale, l'engagement réalisé par ce processus est la simplification des demandes d'aide financière. Bien sûr, beaucoup de groupes vont être contents de ne plus devoir remplir 2 ou 3 demandes de financement pour un montant global souvent insuffisant. Le gouvernement y trouve également son compte, non seulement en matière d'économie administrative, mais également dans sa capacité à se doter d'un portrait global du financement des groupes d'action communautaire autonome.

Le PSÉPA est mort : vive l'ÉPA

L'un des événements majeurs de tout ce chambardement est la fin prochaine du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA) du ministère de l'Éducation. La disparition de ce programme fait naître une nouvelle conjoncture qui pose la question de l'avenir de l'éducation populaire autonome au Québec. Cette vaste question comporte plusieurs aspects. L'un de ceux-ci est l'intégration de l'enveloppe du PSÉPA à l'intérieur du financement de la mission globale.

Prenons un exemple. En tant que groupe de base, vous receviez du MÉQ 10 000 \$ pour des activités d'éducation populaire. Cet argent servait à faire de la formation pour vos membres et à permettre l'appropriation collective des causes du problème qu'ils vivaient. Parce que la mission principale de votre organisme est en santé et services sociaux, à partir du 1^{er} avril prochain, ce montant sera ajouté à celui que vous receviez du MSSS et vous recevrez toujours ce 10 000 \$ dans le cadre d'une enveloppe globale respectant l'engagement gouvernemental du respect des acquis.

Selon l'interprétation faite par le SACA de la politique, qui est partagée par le Comité aviseur, ce financement accordé à la mission globale est le garant du respect de l'autonomie des groupes d'action communautaire autonome. C'est du ressort des instances de votre organisme de décider comment vous allez utiliser ce montant. C'est vous maintenant qui allez décider du montant à octroyer pour la réalisation de vos pratiques d'éducation populaire autonome. Ce montant ne sera donc plus déterminé par la subvention octroyée par le MÉQ, ce qui n'était

d'ailleurs pas le cas pour plusieurs organismes qui recevaient un financement trop faible pour réaliser l'ensemble de leurs activités.

À l'inverse, les différents ministères sont tenus également au respect de cette autonomie. Aucun fonctionnaire ne devrait pouvoir faire des pressions directes ou indirectes sur un organisme pour qu'il réduise la nature et l'importance de ses activités d'éducation populaire autonome. En l'absence d'un engagement clair du gouvernement à soutenir l'éducation populaire et face au fait que plusieurs ministères sont peu familiers avec celle-ci, il est important de rester vigilant.

C'est pourquoi, lors de son CoCo des 30 et 31 janvier, le MÉPACQ a adopté le détail de la campagne nationale en ÉPA. Les objectifs en sont de faire une démarche de sensibilisation et d'information auprès des différents ministères touchés par la PRAC, d'outiller les Tables régionales et les groupes membres dans la perspective d'une promotion de l'ÉPA auprès de leur ministère respectif et de renforcer la cohésion de nos groupes membres dans leurs pratiques d'ÉPA malgré les transferts prévus. La campagne se fera sur une courte période. Elle commencera à la mi-février par l'envoi d'une lettre du MÉPACQ aux différents ministères. Les Tables régionales et les groupes membres recevront au début du mois de mars une lettre à acheminer à leur ministère respectif au début d'avril. L'envoi comprendra également un document expliquant les enjeux face à l'ÉPA dans la conjoncture actuelle ainsi qu'un outil de promotion de l'ÉPA.

Un soutien précieux

Pour le mouvement, vient donc, avec cette « autonomie », une plus grande responsabilité à maintenir vivante l'éducation conscientisante. Le MÉPACQ et ses Tables régionales continueront de jouer pleinement leur rôle à ce niveau, mais il est clair que cela dépendra également de la volonté des groupes de base à maintenir leurs pratiques d'ÉPA. Nous serons là pour vous épauler et nous continuerons à jouer un rôle actif de formateurs et de formatrices en éducation populaire autonome et à construire des outils pour vous aider dans vos activités...

C'est donc à un beau défi que nous sommes conviés. Comme tout défi qui se respecte, il comporte sa part de risques. Toutefois, le MÉPACQ a une occasion de se renforcer sur la base de motifs d'adhésion « idéologiques ». Ceux-ci seraient, principalement, l'intérêt pour les pratiques d'éducation populaire autonome et les luttes sociales qui en découlent nécessairement quand nous voulons transformer le monde...

De là, le titre choisi : L'avenir : le nôtre et le vôtre! En effet, notre avenir et celui du rôle des Tables régionales et du Secrétariat national dépendent de votre intérêt à continuer à faire de l'éducation populaire autonome : plus que de simples pratiques, c'est une façon de voir, une façon de faire... Voulez-vous la partager avec nous???

Le Comité reconnaissance et financement du MÉPACQ.

NON ZLÉA **UNE AUTRE AMÉRIQUE EST POSSIBLE**

Consultation populaire sur la Zone de Libre-Échange des Amériques

Au cours des prochains mois, on entendra beaucoup parler de la Consulta sur la ZLÉA! Il s'agit d'un référendum populaire ou, si l'on préfère, d'une consultation sur la Zone de libre-échange des Amériques. L'idée a été lancée, pour la première fois, à l'occasion d'une rencontre continentale de lutte contre la ZLÉA, tenue à la Havane en novembre 2001. Depuis, elle a fait son bout de chemin... Une vaste campagne de lutte contre la ZLÉA et de construction de modèles alternatifs fondés sur des principes de démocratie, d'égalité, de solidarité, de respect de l'environnement et des droits de la personne s'organise un peu partout dans les Amériques. Et comme plusieurs, le Québec a décidé d'emboîter le pas.

Cette consultation populaire constitue une belle occasion de débattre des enjeux de privatisation, de déréglementation et de libéralisation qui découlent de la mondialisation néolibérale et des moyens qui sont mis de l'avant par ses promoteurs, dont la création d'une zone de libre-échange des Amériques dont la signature est prévue au début de l'année 2005.

Et le MÉPACQ entend bien y participer! Comment?

Du 1^{er} mars au 1^{er} juin prochain, les Tables régionales du MÉPACQ organiseront, dans leur région respective, une vaste campagne de sensibilisation et de formation portant sur les enjeux de la ZLÉA. Cette campagne d'éducation populaire autonome vise à démystifier ce qui se cache derrière les ententes commerciales qui se négocient, présentement, entre les "représentants" des différents États des Amériques. Dans la plupart des régions du Québec, cette campagne sera organisée en collaboration avec différents réseaux féministes, populaires et syndicaux.

Dans cette foulée, les gens seront invités à répondre aux questions contenues dans un "bulletin de vote" portant sur la Zone de libre-échange des Amériques.

Nous vous invitons à suivre de près cette "Consulta" dans votre région, car de plus en plus nombreux sont ceux et celles qui, partout dans les Amériques, s'inquiètent des impacts sociaux imminents de ces accords commerciaux.

Des élections au Québec très bientôt...

UN GUIDE DE LECTURE ET UNE TROUSSE D'ANIMATION POUR S'Y PRÉPARER.

Les prochaines élections approchent à grands pas et nous serons très bientôt appelés à passer aux urnes afin d'apposer un X à côté du candidat qui représente le mieux l'idée que nous nous faisons de la vie en société.

Le MÉPACQ n'a pas voulu rater l'occasion de jouer son rôle d'éducation populaire autonome axé sur la défense collective des droits auprès de ses groupes membres. C'est pourquoi il s'est attelé à la tâche avec enthousiasme et a préparé deux documents susceptibles de jouer ce double rôle.

Le premier d'entre eux, le *Guide de lecture en vue de la campagne électorale québécoise*, vise, plus précisément, à comparer les programmes de quelques partis politiques aux préoccupations portées par le MÉPACQ. L'examen minutieux des programmes des différents partis à l'étude nous a permis d'identifier les idées clés de chacun d'entre eux sur des sujets aussi divers que la mondialisation des marchés, le rôle de l'État, la santé, l'éducation, l'environnement, le partage des richesses et la fiscalité, la protection des travailleuses et des travailleurs, les régions et les groupes communautaires et populaires.

Et puis, sous le regard perçant du MÉPACQ, ces idées clés ont été décortiquées, déchiffrées afin de vérifier si les projets de chacun pouvaient correspondre à notre projet de société qui mise sur la justice, la démocratie et la solidarité.

Inutile de dire que cet examen nous a permis de constater que, sous de nobles discours, se cachait un inquiétant vent de droite. À bien des égards, la « modernité » qui nous est proposée comporte des recettes d'un passé que nous croyons révolu.

Le guide est accompagné d'une *Trousse d'animation* comportant différentes suggestions pour partager et discuter le contenu du *Guide de lecture* au sein des groupes. Elle suggère aussi quelques activités pour passer à l'action en vue de contrer ce blizzard de droite. Car, croyons-nous, un virage à gauche s'impose.

Très prochainement, ces documents seront entre les mains des Tables régionales. Si ceux-ci vous intéressent, n'hésitez pas à communiquer avec votre Table régionale.

Le Comité de luttes sociales du MÉPACQ.

DES SITES WEB UTILES

ATTAC-Q attac.org/quebec/index.html
COMITÉ AVISEUR www.cam.org/~comavis
COLLECTIF LOI PAUVRETÉ www.pauvrete.qc.ca
ICÉA www.icea.qc.ca/
IMPACS www.impacs.org/

ISBC www.vsi-isbc.ca/fr/index.cfm
LIGUE DROITS & LIBERTÉS www.liguedesdroits.ca/
RQIC www.alternatives.ca/rqic/
SACA www.saca.gouv.qc.ca
SALAMI www.alternatives-action.org/salami/

POURQUOI

« CHARITÉ »?



Un peu d'histoire

Le droit régissant la « charité » au Canada est très complexe et s'appuie sur des définitions juridiques qui datent de 1601 et de 1891 provenant de l'Angleterre. Il n'est donc pas surprenant que les organisations de bienfaisance canadiennes éprouvent depuis très longtemps bien des problèmes, et celles qui en ont été victimes pourraient vous en dire long. Mais, compte tenu des nombreuses initiatives qui ont été prises ces derniers temps, il ne faudrait pas se sentir trop découragé ni trop enthousiaste. Ce qu'il faut savoir, c'est que, depuis plusieurs années, de multiples instances gouvernementales canadiennes ainsi que des groupes d'intérêts travaillent sur cette question. Plusieurs documents de travail ont été produits et certains d'entre eux ont fait l'objet de consultation à travers le Canada. Toutefois, aucune proposition de modification de la loi n'a encore été déposée. On peut donc dire que ce dossier bouge beaucoup même si ça ne bouge pas très vite.

Les enjeux principaux

Dans l'état actuel des choses, les règles du jeu concernant l'attribution du numéro de charité (ou du processus d'appel) ne sont pas claires et ne sont pas appliquées de façon uniforme. Trop souvent, ils sont interprétés de façon subjective et selon la bonne volonté de la personne responsable du dossier. Plusieurs groupes ont donc beaucoup de difficulté à obtenir un numéro de charité.

L'autre problème majeur que vivent les groupes est que la révocation est la seule pénalité reconnue par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Les règles sont extrêmement rigides et il n'y a pas d'échelle de sanction ajustée à la gravité de la faute. En 2001, il y a eu, au Canada, 2000 révocations dont seulement 13 étaient pour des raisons graves. Ceci veut dire que, pour la moindre faute (oubli de produire son rapport annuel) ou pour une infraction légère, il n'existe que la révocation comme pénalité. Les groupes sont donc, en tout temps, très vulnérables. Et, il est inutile de dire qu'une fois le numéro de charité perdu, il est impossible de le ravoier.

En plus, tous les organismes qui ont un numéro de charité et qui consacrent plus de 10 % de leurs ressources financières et humaines à des activités dites politiques pourraient se faire révoquer leur numéro de charité en tout temps. Ceci veut dire que ces organisations peuvent difficilement participer aux débats publics et que l'apport citoyen aux débats de société n'est pas reconnu.

Les changements proposés

D'une manière générale, les changements, qui sont proposés dans les multiples rapports déposés, ont pour but de rendre plus clair, plus efficace et plus juste le processus d'attribution ou d'appel du numéro de charité. Ils visent également à clarifier et assouplir les règlements concernant la révocation du numéro de charité, à simplifier le formulaire de déclaration annuelle (un nouveau formulaire sera en vigueur à compter de mars 2003) et à mettre en place une réforme institutionnelle afin d'assurer le bon fonctionnement du nouveau cadre réglementaire.

En plus, afin de reconnaître la contribution déterminante des organismes de bienfaisance dans les débats publics, des propositions de modification à la règle du 10 % occupent actuellement une place importante dans les discussions en cours. À ce sujet, deux amendements à la loi sont attendus prochainement. Au Québec, cette question pose un problème tout particulier depuis que plusieurs organismes ont été transférés au SACA (Volet 1 — Défense collective des droits). Plusieurs instances comme le gouvernement canadien, le gouvernement québécois, le Comité aviseur, le Forum de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire (ISBC), l'Institute for Media, Policy and Civil Society (IMPACS) et le SACA travaillent actuellement sur cette question afin de trouver une formule qui harmoniserait le tout.

Quoi faire, quoi penser

Il est donc grand temps de moderniser cette loi et de l'adapter aux besoins de notre société contemporaine. Pour ce faire, les modifications à la loi devront viser à élargir la définition de la bienfaisance afin d'inclure l'action sociale, c'est-à-dire l'activité politique non partisane. Actuellement, la définition de bienfaisance se limite au traitement des symptômes et exclut les actions qui visent à régler les problèmes de fond.

Mais un tel changement législatif pourrait représenter des années de lutte, car il y a, malgré tout, une opposition importante face à ces modifications. Et, il n'est pas évident qu'un changement administratif tel que vient de le proposer l'ADRC à travers l'émission de ses nouvelles directives sur les activités politiques des organismes de bienfaisance règlera de façon satisfaisante ces questions. En plus, compte tenu de la réalité québécoise, la solution idéale pourrait être différente de celle favorisée ailleurs au pays. À ce sujet, le gouvernement du Québec commence seulement à bouger face à ce dossier.

Alors, les débats continuent et les solutions restent toujours à trouver. L'enjeu fondamental est que les organismes de bienfaisance puissent participer pleinement à la vie démocratique du pays. Donc, c'est un dossier à suivre et nous vous tiendrons au courant.

Pour plus d'information, voir les sites Web de l'ISBC et d'IMPACS dont les adresses sont inscrites dans ce bulletin.

Le Secrétariat national du MÉPACQ.

MÉPACQ - DATES À RETENIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2003
mardi, mercredi et jeudi (10, 11 et 12 juin 2003)

COMITÉ DE COORDINATION
27 et 28 mars 2003 à Québec

COLLOQUE DU MÉPACQ
fin octobre 2004

LES TABLES RÉGIONALES À L'OEUVRE



Table Ronde des OVEP de l'Outaouais

DÉCLARATION DE S.O.S. POUR LA PAIX :

NON À LA GUERRE

Nous, citoyennes et citoyens, lançons un SOS pour la paix. Nous affirmons un NON catégorique à la guerre contre l'Irak!

Nous refusons d'accepter la souffrance humaine qu'engendrerait cette guerre. Les Nations Unies prévoient déjà des pertes de vie humaine considérables. La mort appréhendée d'encore plus de femmes, d'hommes et d'enfants en Irak est inadmissible!

Nous sommes d'avis qu'il faut se débarrasser des « armes de destruction massive », que ce soit en Irak, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. L'atteinte de cet objectif passe non pas par la guerre, mais par une politique internationale de désarmement.

Nous croyons que l'établissement d'une paix durable exige un partage équitable des ressources de la terre. À l'heure où une famine catastrophique se dessine en Afrique, déjà dévastée par le SIDA, il est inconcevable d'investir tant de ressources dans un conflit armé. Dans un monde de plus en plus interdépendant avec tant de besoins non comblés, la guerre annoncée contre l'Irak est inacceptable.

En conséquence, nous demandons au gouvernement canadien, et plus particulièrement au premier ministre Jean Chrétien, de poser un geste courageux en s'opposant à toute agression contre l'Irak.

Une activité initiée par des individus associés à la TROVEP de l'Outaouais.

Note : Plus de 4 000 personnes ont signé cette déclaration qui sera publiée, le 15 février, dans le Droit.

Le Programme Placement-carrière-été est-il convenable?



Depuis l'automne, la TROVEP de l'Estrie et l'Association étudiante du Collège de Sherbrooke (AÉCS) ont entrepris une campagne de sensibilisation concernant le programme Placement-carrière-été (PCE) qui a été mis en place par le gouvernement du Canada en 1996 afin d'aider et d'offrir aux étudiant-e-s âgé-e-s de 15 à 30 ans un emploi d'été. Les trois objectifs du PCE sont d'aider les étudiant-e-s à se préparer à leur entrée sur le marché du travail par le biais d'emplois d'été, de créer des emplois et de fournir aux étudiant-e-s un revenu leur permettant de poursuivre leurs études. L'étudiant-e peut travailler, selon la « branche » de ses études, dans le secteur public, privé ou à but non lucratif (communautaire). Le gouvernement fédéral remet des subventions aux milieux de travail et celles-ci sont, à leur tour, remises aux étudiant-e-s.

CE QUI « CLOCHE » :

En Estrie, il y a un désengagement du gouvernement face aux PCE, et ce, aux niveaux des projets et des participant-e-s, du nombre de semaines par été pour chaque étudiant-e et de la contribution gouvernementale. De plus, l'âge d'admissibilité aux PCE est limité aux étudiant-e-s âgé-e-s de 15 à 30 ans inclusive-ment. Finalement, les étudiant-e-s, dans les projets PCE, ne gagnent que le salaire minimum, sauf dans de très rares cas où les milieux désirent, de leur propre initiative, en donner un peu plus.

CE QUE NOUS EXIGEONS :

un minimum de 10 semaines de travail; que chaque étudiant-e impliqué-e dans un PCE gagne minimalement 10,00 \$/h; que les projets PCE offrent minimalement 35 heures par semaine aux étudiant-e-s; que les projets PCE s'adressent à tout-e-s les étudiant-e-s à plein temps, et ce, sans discrimination d'âge; une augmentation significative du nombre de projets carrière-été accordés et du nombre d'étudiant-e-s impliqué-e-s dans ces projets; que le programme PCE s'attarde davantage aux priorités des milieux et non pas, a priori, aux impératifs économiques identifiés par le gouvernement fédéral; qu'une attention particulière soit apportée aux projets offerts dans le secteur communautaire.

Pour de plus amples renseignements, voir les coordonnées de la TROVEP Estrie ci-dessous.

mepacq

LES TABLES RÉGIONALES

AGÉPA

40, rue Alice, Victoriaville G6P 3H4
Tél.: (819) 795-4441 Fax : 795-4443
agepa@bellnet.ca www.agepa.qc.ca

TABLE RONDE DES OVEP DE L'OUTAOUAIS

115, boul. Sacré-Coeur, Hull J8X 1C5
Tél.: (819) 771-5862 Fax : 771-6113
trovepo@globetrotter.net

TROVEP MONTÉRÉGIE

7500, Chemin de Chambly,
Saint-Hubert J3Y 3S6
Tél.: (450) 443-9330 Fax : 443-4812
trovepm@synd-champlain.qc.ca

TROVEP ESTRIE

187, rue Laurier, Sherbrooke J1H 4Z4
Tél.: (819) 566-2727 Fax : 566-2664
trovepe@aide-internet.org

MÉPAC

3791, rue de la Fabrique, C.P. 23012,
Jonquière G7X 9Z8
Tél.: (418) 542-9320 Fax : 542-8176
mepac@cybernaute.com

MÉPAL

144, rue Saint-Joseph,
Joliette J6E 5C4
Tél.: (450) 752-1999 Fax : 752-2603
mepal@qc.aira.com

TROVEP DE MONTRÉAL

2310, rue Sainte-Catherine Est,
Montréal H2K 2J4
Tél.: (514) 527-1112 Fax : 527-6667
trovep@cam.org

RÉPAC-03-12

65, Notre-Dame-des-Anges #4,
Québec G1K 3E4
Tél.: (418) 523-4158 Fax : 523-6429
repac@clic.net www.clic.net/~repac/

ROM

2174, 6e avenue, Trois-Rivières G8Z 3B1
Tél.: (819) 379-2889 Fax : 379-9482
rom@qc.aira.com

RÉPAT

380, rue Richard,
Rouyn J9X 4L3
Tél.: (819) 762-3114
Fax : 762-9697
repac@cablevision.qc.ca

TABLE DES GROUPE POPULAIRES DE LA CÔTE-NORD

872, rue Puyjalon,
Baie-Comeau G5C 1N1
Tél.: (418) 589-2809
Fax : 589-7088
tablebc@globetrotter.net

3575, boul. St-Laurent #202,
Montréal (Québec)
H2X 2T7
Tél.: (514) 843-3236
Fax : (514) 843-6512
mepacq@bellnet.ca